

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1

2 janvier 2007

SOMMAIRE

A.D.C. - Airport Development Company S.A., Luxembourg	9
A.D.C. - Airport Development Company S.A., Luxembourg	18
A.E. Holding S.A., Luxembourg	19
Actual S.A. Engineering, Bertrange	35
Albion Lux Capital S.A., Luxembourg	9
Alcmena, S.à r.l., Luxembourg	22
Allnet S.A., Dudelange	2
Alpha D1, S.à r.l., Luxembourg	41
Antibe Polski S.A., Luxembourg	42
Antibe Polski S.A., Luxembourg	36
Aqua Plus, S.à r.l., Hellingen	39
AS Sicav, Luxembourg	47
Avouillons Finance, S.à r.l., Luxembourg	23
Barclays Aegis Investments, S.à r.l., Luxembourg	5
Bifund S.A., Luxembourg	13
Bifund S.A., Luxembourg	13
BPA International Selection Fund, Sicav, Luxembourg	38
Bric S.A., Luxembourg	29
Charlene S.A.H., Luxembourg	15
Commercial Investment Pomezia, S.à r.l., Luxembourg	17
Creatis S.A., Luxembourg	34
Diagonale S.A., Bertrange	5
Diagonale S.A., Bertrange	22
Euromaxlift International S.A., Bertrange	23
Euromaxlift International S.A., Bertrange	34
Europe Galaxie S.A., Luxembourg	35
Falcon Equity, S.à r.l., Luxembourg	47
Ferrada Holding S.A., Luxembourg	13
Ferrada Holding S.A., Luxembourg	18
Ferrada Holding S.A., Luxembourg	22
Ferrada Holding S.A., Luxembourg	22
Fidessa Asset Management S.A., Luxembourg	4
Fin 2002 S.A., Luxembourg	46
First Service Holding S.A., Luxembourg	9
FR Participation, S.à r.l., Luxembourg	15
Gemba Solutions, S.à r.l., Bertrange	33
Geomap Benelux, S.à r.l., Luxembourg	9
Gestion J.P. S.C.A., Luxembourg	48
Gus Finance Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxembourg	34
Herrero International, S.à r.l., Luxembourg	28
HSBC Amanah Funds, Sicav, Luxembourg	43
Hydratec S.A., Bertrange	15
Hydratec S.A., Bertrange	16
I.H.E., International Holding Enterprises S.A., Luxembourg	28
Imondial, S.à r.l., Hesperange	39
International Fashion Factors, S.à r.l., Luxembourg	40
International Professional Management Consultants S.A., Luxembourg	18
Invista European Real Estate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	37
Invista European Real Estate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	38
JD Investments S.A., Luxembourg	31
JPMorgan Fleming Portfolio Strategies Funds, Sicav, Senningerberg	44
Log S.A., Luxembourg	48
Luxembourg European and American Fund, Sicav, Luxembourg	45
LWM S.A., Luxembourg	3
LWM S.A., Luxembourg	4
Mediatrade S.A., Luxembourg	39
Mediatrade S.A., Luxembourg	42
Mediatrade S.A., Luxembourg	42
MG Management Holdings, S.à r.l., Luxembourg	36
MGBS S.A., Bertrange	16
MGBS S.A., Bertrange	17
No Limits, S.à r.l., Fentange	39
Orion Holding S.A., Luxembourg	28
Orion S.A., Luxembourg	29
Orion S.A., Luxembourg	29
Orion S.A., Luxembourg	29
Orion S.A., Luxembourg	31
Papyrus, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40

Paris Luxembourg Participations, S.à r.l., Luxembourg	31	So.Co.Par S.A., Luxembourg	42
Pleiade, Sicav, Luxembourg	45	Sorokina S.A.H., Luxembourg	45
Pro Fencing Holdings S.A., Luxembourg	41	Starlift S.A., Bertrange	14
Pro Fencing Investments, S.à r.l., Luxembourg	41	Starlift S.A., Bertrange	14
Pro Fencing Investments, S.à r.l., Luxembourg	41	Sterling Holdings S.A., Luxembourg	41
Pub K Investments S.A., Luxembourg	48	Sterling Sub Holdings S.A., Luxembourg	40
Quadram, S.à r.l., Differdange	5	Teryl S.A., Luxembourg	37
Ratio, S.à r.l., Luxembourg	13	Teryl S.A., Luxembourg	40
Schimpacher Tiefbauunternehmen, G.m.b.H., Hosingen	43	Thermic Investments S.A., Luxembourg	46
SIFC Development Holding, S.à r.l., Bertrange	19	Tomka Investment S.A., Luxembourg	17
Signal Holding S.A., Luxembourg	43	Topeinture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40
Silam S.A., Luxembourg	9	UBS MFP Sicav, Luxembourg	44
Silf S.A., Luxembourg	28	Weisenhorn Amerika	2
SLS Capital S.A., Luxembourg	47	Weisenhorn Europa	2
		Womalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12
		Yildiz, S.à r.l., Dudelange	39

WEISENHORN AMERIKA, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement WEISENHORN AMERIKA, enregistrée à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00674, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature / Signature

(132676.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

WEISENHORN EUROPA, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement WEISENHORN EUROPA, enregistrée à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00677, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature / Signature

(132678.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

ALCMENA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.638.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue en date du 14 novembre 2006 qu'a été élu aux fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Fabrizio Penso, employé privé, demeurant 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et qu'a été réélu aux fonctions de gérant:

- Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui sera tenue en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130939.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 69.890.

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise LWM, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R.C.S. Luxembourg numéro B 69.890, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 577 du 27 juillet 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 26 mars 2004.

La séance est ouverte à quinze heures vingt (15.20) sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Herman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont une obligatoirement d'un administrateur-délégué ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.

2. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont une obligatoirement d'un administrateur-délégué ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente (15.30).

A la demande des comparants le présent texte qui est rédigé en français sera suivi d'une traduction en anglais. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Follows the English translation of the deed which precedes:

In the year two thousand six, on the eight of December,

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme L W M, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R.C.S. Luxembourg number B 69.890, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 31st of May 1999, published in the Mémorial C, number 577 on the 27th of July 1999.

The articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 23rd of January 2004, published in the Mémorial C, number 342 on the 26th of March 2004.

The extraordinary general meeting is opened at 3.20 p.m. by Mr Eric Leclerc, private employee, residing professionally at Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christine Herman, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article seven of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 7. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, of which one at least by one managing director or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management.

2. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article seven of the Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

«**Art. 7.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, of which one at least by one managing director or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.30 p.m.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in French followed by a English translation. At the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the French text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing and intervening, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, C. Herman, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2006, vol. 538, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 11 décembre 2006.

J. Gloden.

(135659.4/213/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 69.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(135661.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 74.611.

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 16 août 2006, décidé de nommer la société Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

J. Dercksen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130120.5//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.175,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 116.153.

1) L'adresse professionnelle de Monsieur Vicent Goy et de Monsieur Fabrice Collin, tous deux gérants A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:
68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.153, associée unique de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129916.4//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

QUADRAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.957.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le novembre 2006.

Signature.

(130006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

CREATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 122.033.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- CARTIS, une société constituée et existant sous les lois des Iles Maurice, établie et ayant son siège social Suite 220, 2nd Floor, Barkly Wharf, Le Caudan, Waterfront, Port Louis, Mauritius (Iles Maurice),

ici représentée par:

la société SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Yvon Hell, demeurant professionnellement au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2006;

une copie de laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement;

2.- EXET, une société constituée et existant sous les lois des Iles Maurice, établie et ayant son siège social Suite 220, 2nd Floor, Barkly Wharf, Le Caudan, Waterfront, Port Louis, Mauritius (Iles Maurice),

ici représentée par:

Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant au 5, route d'Arlon, L-7412 Bour,

en vertu d'une procuration datée du 20 octobre 2006, ici représenté par la SGF, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2006;

une copie de laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement;

3.- ADEMA, une société constituée et existant sous les lois des Iles Maurice, établie et ayant son siège social Suite 220, 2nd Floor, Barkly Wharf, Le Caudan, Waterfront, Port Louis, Mauritius (Iles Maurice),

ici représentée par:

la société SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

laquelle dernièrement est représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Yvon Hell, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 20 octobre 2006;

une copie de laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CREATIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) représenté par trente-trois (33) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mars de chaque année à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les trente-trois (33) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société CARTIS, prédésignée, onze actions	11
2.- La société EXET, prédésignée, onze actions	11
3.- La société ADEMA, prédésignée, onze actions	11
Total: trente-trois actions	33

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à hauteur de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR) par des versements en numéraire, de sorte que cette somme de vingt-quatre mille euros (24.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Hervé Gallion, dirigeant d'entreprises, né à Lyon (France), le 11 janvier 1944, demeurant Trou Chenille à le Morne Brabant, Port-Louis (Iles Maurice);

2) Monsieur Pascal Robinet, directeur de sociétés, né le 21 mai 1950 à Charleville (F), demeurant au 5, route d'Arlon, L-7412 Bour;

3) La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig (RCS Luxembourg B 66.684), pour laquelle agit son représentant légal permanent: Monsieur Dominique Delaby, né à Marcq en Baroeul (F), le 8 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société NOETRIB ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg (RCS Luxembourg B 74.517).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Hervé Gallion, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. Hell, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 22, case 7. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 6 décembre 2006.

M. Schaeffer.

(133523.3/239/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

FIRST SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 105.192.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44760 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129040.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ACTUAL S.A. ENGINEERING, Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 59.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Signature.

(130145.7//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

GEOMAP BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.
R. C. Luxembourg B 77.811.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130167.6//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

SILAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 122.029.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Hazan, administrateur de sociétés, né à Rabat (Maroc) le 19 octobre 1932, demeurant à 69, Viale della Republica, I-26013 Crema (Italie),

ici représenté par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 novembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts. La Société existe sous la dénomination de SILAM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent personne physique devra être nommé ou confirmé le tout en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale. Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut être composée d'un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes les actions de la société en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions prises doivent l'être par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Claude Hazan, administrateur de sociétés, né à Rabat (Maroc) le 19 octobre 1932, demeurant à 69, Viale della Republica, I-26013 Crema (Italie).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 40, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133517.3/220/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

WOMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.030.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue au siège social, le 6 novembre 2006

Il résulte de la liste de présence que les associés:

- 1- Monsieur Wonner Jean Marc, indépendant, né le 9 juillet 1955, 22, rue du Commerce, L-4067 Esch-sur-Alzette
- 2- Mademoiselle Wonner Emeline, indépendante, née le 30 août 1983, 1, rue Schmitt, F-54400 Longwy
- 3- Monsieur Marion Pascal, indépendant, né le 31 août 1965, 227, rue de la Libération, L-3512 Dudelange

sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire, et ont pris les décisions suivantes:

1^{ère} Résolution: Cessions de parts sociales

Mademoiselle Wonner Emeline cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (20) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée WOMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date 21 mai 2004 à Monsieur Wonner Jean Marc pour l'euro symbolique.

2^{ème} Résolution

Monsieur Wonner Jean Marc est nommé gérant administratif en remplacement de Mademoiselle Wonner Emeline démissionnaire.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature unique de Monsieur Wonner Jean Marc, gérant administratif et technique.

Les parties reconnaissent qu'elles se sont acquittées mutuellement de toutes les obligations financières et administratives.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(130919.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

BIFUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.561.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130170.6//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

BIFUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 20 novembre 2006

La démission de Monsieur Stéphane Best, avec effet au 30 août 2006, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & CIE, S.à r.l., ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2006 au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BIFUND S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130177.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

RATIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 109.964.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO, S.à r.l.

LOUV, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(130365.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

FALCON EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 118.769.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2006, la société EECF FALCON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.946, a cédé 167 parts sociales de la société FALCON EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.769, à la société CZECH TELECOM LP, une société régie par les lois de Guernsey ayant son siège social à la Maison Ogier, St Julian's Avenue St Peter Port, Guernsey GY1 1WA et inscrite sous le numéro 743.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour FALCON EQUITY, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130773.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

STARLIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 87.076.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STARLIFT S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G.Kroll, constituée suivant acte notarié, en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1053 du 10 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dondeyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, 37 rue Théodore Eberhard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
- Modification de l'article 2 et 16 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 et 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa)** Le siège social est établi à Bertrange.»

«**Art. 16. (premier alinéa)** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit de la Commune à désigner par les convocations.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Weber, S. Dondeyne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133397.3/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

STARLIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 87.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133399.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

FR PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.456.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FR PARTICIPATION, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(130367.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

BRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.475.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(130368.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

HYDRATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 39.177.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRATEC S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, constituée suivant acte notarié, en date du 14 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 du 18 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte notarié en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1264 du 30 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dondeyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
- Modification de l'article 2 des statuts.
- Modification de l'objet social de la société en ajoutant «l'achat et la vente de bateaux de plaisance» et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la troisième phrase de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4 (troisième phrase).

- l'achat, la vente, la location de véhicules de tourisme, de véhicules utilitaires, de bateaux de plaisance, de camions ainsi que des nacelles.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Weber, S. Dondeyne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133402.3/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

HYDRATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 39.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133403.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

MGBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 107.047.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MGBS S.A., avec siège social à L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann, constituée suivant acte notarié, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764 du 30 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dondeyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de Leudelange à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Leudelange à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa)** Le siège social est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Weber, S. Dondeyne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133405.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

MGBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 107.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133407.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

TOMKA INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 93.327.

Les comptes annuels au 30 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(130384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

CHARLENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 73.319.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2006 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2009.

Administrateurs

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, Président
- Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, Luxembourg, Administrateur-Délégué
- ARMOR S.A., Luxembourg, Administrateur

Commissaire aux comptes

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130421.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 décembre 2006.

INTERNATIONAL PROFESSIONAL MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.588.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130386.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

FERRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.315.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130388.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

FERRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130389.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

**A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY, Société Anonyme,
(anc. S.D.A.K. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT DE KINSHASA S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 119.376.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.D.A.K. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT DE KINSHASA S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2079 du 7 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société en A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY S.A.
- Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY S.A.»

Version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, P. Aflalo, M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133408.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

A.D.C. - AIRPORT DEVELOPMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 119.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133410.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: KRW 17,943,300.-.

Registered office: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B 110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The Articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated July 25, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles),

AIG REAL ESTATE OPPORTUNITY X - SOUTH KOREA, L.P., a company organized under the laws of The United Kingdom, with registered office at 70 Pine Street, 4th Floor, New York, NY 10270, United States, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. To transfer the registered office of the Company from Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg to Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. To suppress the nominal value of the share quotas of the Company.

3. To decrease the share capital by an amount of nine hundred forty-three thousand three hundred Korean Won (KRW 943,300.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million nine hundred forty three thousand three hundred Korean Won (KRW 17,943,300.-) to an amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) and subsequent allocation of the amount of nine hundred forty-three thousand three hundred Korean Won (KRW 943,300.-) in a special reserve account of the Company;

4. To exchange the one hundred and fifty (150) actual share quotas without a par value into seventeen (17) share quotas with a par value of one million Korean Won (1,000,000 KRW) each.

5. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

6. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, to Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from August 15, 2006.

Second resolution

The sole shareholder resolves to suppress the nominal value of the share quotas of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of nine hundred forty three thousand three hundred Korean Won (KRW 943,300.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million nine hundred forty-three thousand three hundred Korean Won (KRW 17,943,300.-) to an amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) and to allocate the amount of nine hundred forty-three thousand three hundred Korean Won (KRW 943,300.-) in a special reserve account of the Company (the Reserve).

Fourth resolution

The sole shareholder decides to exchange the one hundred and fifty (150) actual share quotas without a par value into seventeen (17) share quotas with a par value of one million Korean Won (1,000,000 KRW) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

Art. 6. The corporate capital of the Company is fixed at seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) represented by seventeen (17) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,750.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 110.942 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 juillet 2006, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG REAL ESTATE OPPORTUNITY X - SOUTH KOREA, L.P., une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 70 Pine Street, 4th Floor, New York, NY 10270, Etats-Unis, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique), représentée par M^e Figen Eren, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de la Société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Supprimer la valeur nominale des parts sociales.

3. Réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quarante-trois mille trois cents Won coréens (KRW 943.300,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille trois cents Won coréens (KRW 17.943.300,-) à un montant de dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) et allocation subséquente du montant de neuf cent quarante-trois mille trois cents Won coréens (KRW 943.300,-) à un compte réserve spéciale de la Société;

4. Echanger les cent cinquante (150) parts sociales existantes sans valeur nominale en dix-sept (17) parts sociales de un million de Won coréens (1.000.000,- KRW) chacune.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications ci-dessus;

6. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 15 août 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quarante-trois mille trois cents Won coréens (KRW 943.300,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille trois cents Won coréens (KRW 17.943.300,-) à un montant de dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) et d'allouer le montant de neuf cent quarante-trois mille trois cents Won coréens (KRW 943.300,-) à un compte réserve spécial de la Société (la Réserve).

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'échanger les cent cinquante (150) parts sociales existantes sans valeur nominale en dix-sept (17) parts sociales de un million de Won coréens (1.000.000,- KRW) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) représenté par dix-sept (17) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.750,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Eren et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2006, vol. 438, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, dévriée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(133588.3/242/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

FERRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.315.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

FERRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.315.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130392.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ALBION LUX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 111.710.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

(130394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

DIAGONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 107.587.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIAGONALE S.A., avec siège social à L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann, constituée suivant acte notarié, en date du 11 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 902 du 15 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dondeyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de Leudelange à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Leudelange à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa)** Le siège social est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Weber, S. Dondeyne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133411.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

DIAGONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 107.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133413.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AVOUILLONS FINANCE S.A.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 118.735.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of November.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of AVOUILLONS FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg Number B 118.735, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme before notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on July 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of October 24, 2006, Number 1987.

The meeting begins at 10.30 a.m., Eric Gilson, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Frank Stolz-Page, employé privé, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares having a par value of fifty (50.-) Swiss francs each, representing the total capital of fifty thousand (50,000.-) Swiss francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the legal form of the Company from a «Société Anonyme» to a «Société à responsabilité limitée».

2. Change of the Company Name to AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l.

3. Resignation and discharge of the Directors and the «Commissaire aux comptes».

4. Appointment of Mr. José Correia and Mrs Géraldine Schmit as new managers of the Company with sole signature power.

5. Change of the registered address from its actual address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg to 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to change the name of the company into AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l.

Second resolution

The general meeting resolved to change the form of the company into a «société à responsabilité limitée» and to restate completely the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

Title I.- Form - Objet - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realization of its object however without taking advantage of the Act of July 31st 1929 on Holding companies.

Art. 3. The Company exists under the name of AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at fifty thousand (50,000.-) Swiss francs represented by one thousand (1,000) shares with a par value of fifty (50.-) Swiss francs each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife. In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member, collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée. As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Fourth resolution

The general meeting accepts the resignation of the present directors of the company. By special vote it grants discharge to them for their mandates up to this day.

Fifth resolution

The general meeting accepts the resignation of the present statutory auditor of the company. By special vote it grants discharge to it for its mandate up to this day.

Sixth resolution

The general meeting appoints as managers of the company for an indefinite period:

- Mr José Correia, private employee, with professional address at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,
- Mrs Géraldine Schmit, companies director, with professional address at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The company is validly bound by the sole signature of any manager of the company.

Seventh resolution

The registered office of the company is transferred from its actual address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg to 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AVOUILLONS FINANCE S.A., R.C B Numéro 118.735, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1987 du 24 octobre 2006.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Eric Gilson, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) francs suisses chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l.
2. Changement de la forme de la société en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.
3. Démission et décharge aux administrateurs et au commissaire actuels.
4. Nomination de Monsieur José Correia et de Madame Géraldine Schmit aux fonctions de gérant avec pouvoir de signature individuel.
5. Transfert du siège social de son adresse actuelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg vers 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société en «société à responsabilité limitée» et de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La Société prend la dénomination de AVOUILLONS FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) francs suisses représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante (50,-) francs suisses chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique, décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs actuels.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuel.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur José Correia, employé privé, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,
- Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

La société sera valablement engagée par la seule signature de chacun des gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Gilson, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachten.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(133581.3/230/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

SILF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07245, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour SILF S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130433.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

HERRERO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 68.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour HERRERO INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130436.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ORION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C. Luxembourg B 31.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour ORION HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietrapaolo-Del Col / S. Wallers

(130450.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

I.H.E., INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 40.579.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 novembre 2006 que:

- La société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l. ayant son siège social au 6-12, place d'armes à L-1136 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.262 a été nommé commissaire en remplacement de la société H. CONSEILS, S.à r.l., démissionnaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour l'agent domiciliataire

SOCIETE DE SERVICE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130798.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 31.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour ORION S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130451.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 31.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour ORION S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Piteropaolo-Del Col / S. Wallers

(130454.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 31.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour ORION S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130456.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.079.

In the year two thousand six, on the eighth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 83.079, incorporated by a deed of Me Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on July 24, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 702 of August 30, 2001.

The meeting is opened at 3.00 p.m., and Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Mersch is elected chairman of the meeting.

Mrs. Solange Wolter, private employee, residing professionally in Mersch is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Mersch, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by mail to the shareholders on October 30, 2006.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

Amendment of the Articles of Incorporation as follows:

1. Submission of the SICAV to the Law of December 20th , 2002 related to undertakings in collective investment.
2. The modification of Articles 3, 5, 15, 19, 20 and 22 specifying the eligible investment of the SICAV and the modification of Article 27 concerning the liquidation modalities.
3. Modifications of the Articles 6, 13, 21 and 25.
4. Adoption of the co-ordinated version of the Articles of Incorporation in accordance with the modifications mentioned here above.

IV. As appears from the said attendance list out of 134,392 shares in issue, 5,796 shares are present or represented. The Chairman informs the meeting that the quorum requirements for voting the points of the agenda are not attained and that a second meeting of shareholders will be called by notices in accordance with company law.

The second meeting may deliberate, validly no matter how many shares will be present or represented in accordance with company law.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 83.079 et constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 702 du 30 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures et Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Mersch, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Mersch, est nommée scrutatrice.

La Présidente et la scrutatrice s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Mersch, soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre aux actionnaires en date du 30 octobre 2006.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modifications des statuts comme suit:

1. Soumission de la SICAV à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
2. Modification des Articles 3, 5, 15, 19, 20 et 22 spécifiant l'investissement requis de la SICAV et modification de l'article 27 concernant les modalités de liquidation.
3. Modification des Articles 6, 13, 21 et 25.
4. Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 134.392 actions en circulation, 5.796 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour ne sont pas remplies et qu'une seconde assemblée sera convoquée par des avis de convocation conformément à la loi.

La seconde assemblée pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, S. Wolter, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2006, vol. 438, fol. 76, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(133587.2/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 31.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07259, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour ORION S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130457.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130461.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

JD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 122.028.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) JESWALD HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1021058,

ici représentée par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen en vertu d'un pouvoir général donnée le 16 mai 2006.

2) DIRKELL INVESTMENTS Ltd, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1018546,

ici représentée par Madame Joëlle Mamane, prénommée, en vertu d'un pouvoir général donnée le 16 mai 2006.

Les copies de ces pouvoirs après avoir été signés ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JD INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) JESWALD HOLDINGS Ltd, précitée, cinq cents actions.	500
2) DIRKELL INVESTMENTS Ltd, précitée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
 - b) Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
 - c) Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 67.501.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 40, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133514.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

GEMBA SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 1, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 82.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT POMEZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 100.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07261, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT POMEZIA, S.à r.l., société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130462.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

GUS FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 690.435.740,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.313.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour la société

Signature

(130820.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

EUROMAXILIFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 87.405.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMAXILIFT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, constituée suivant acte notarié, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1142 du 29 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dondeyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
- Modification de l'article 2 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa)** Le siège social est établi à Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Weber, S. Dondeyne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133416.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

EUROMAXILIFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 87.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133417.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

A.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.637.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.E. HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 23 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 26 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du même notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure Aflalo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la faculté du capital autorisé dans les statuts.
2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée 'ne varietur' par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons de proposer les points figurant à l'Ordre du Jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la faculté du capital autorisé dans les statuts de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent mille euros (5.300.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille trois cents euros (5.300,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, M.-L. Aflalo, P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

(133583.2/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**ANTIBE POLSKI S.A., Société Anonyme,
(anc. QUEZON FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 99.584.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130876.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

**ANTIBE POLSKI S.A., Société Anonyme,
(anc. QUEZON FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 99.584.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130877.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

MG MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.046.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10 novembre 2006

1) Le nombre de gérant a été augmenté de 2 à 4.

2) Messieurs Paul Huyghe, employé privé, né le 1^{er} juillet 1970 à Eekio (Belgique), résidant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine, Daniel Peeters employé privé, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), résidant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine, Philippe Van der Beken, employé privé, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), résidant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine et Bart Verhaeghe, employé privé, né le 21 Mars 1965 à Vilvoorde (Belgique), résidant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine, ont été nommés gérants de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Godfrey Abel et M. David Duffield démissionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130894.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

TERYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 109.657.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 novembre 2006 que: la société FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING, S.à r.l., ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00312. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130903.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.463.

In the year two thousand and six, on sixteenth of November.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., a public limited liability company established at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.461, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 15 November 2006, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Insight EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.463, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 6 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1039 of 14 October 2005.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company into INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.; and
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l. (the Company).»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same

appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

SUIT LA VERSION FRANÇAISE DU TEXTE QUI PRÉCÈDE:

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., une société anonyme établie au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.461, ici représentée par Maître Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 novembre 2006, (l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 463, constituée suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 6 juin 2005 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1039 du 14 octobre 2005.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.; et
2. Modification de l'article 1 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(133578.3/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(133579.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

NO LIMITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119A, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 65.363.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130878.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

AQUA PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 100.921.

Je vous informe de ma démission de ma fonction de gérant technique de la société à responsabilité limitée AQUA PLUS, S.à r.l.

Le préavis légal prendra effet le 1^{er} novembre 2006 pour se terminer le 30 novembre 2006.

Kayl, le 27 octobre 2006.

P. M. Simoes Lopes.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(130901.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

YILDIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 7, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 103.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130905.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

IMONDIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 326, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 101.233.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130906.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

MEDIATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.138.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 18 juillet 2006

Omissis

Cinquième résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg à 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130951.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

PAPYRUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 53, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 109.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130908.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

TOPEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 115, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.076.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130910.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

INTERNATIONAL FASHION FACTORS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.558.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 octobre 2006 à 16 hrs

1) L'assemblée décide de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Luxembourg (L-1637) au 24-28, rue Goethe et ce avec effet au 6 novembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130911.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

STERLING SUB HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 104.772.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(130927.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

TERYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 109.657.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130929.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ALLNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 58, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 100.218.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

STERLING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 104.775.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00306, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(130931.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

PRO FENCING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.702.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00321, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 701.700,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 105.337.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130933.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 701.700,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 105.337.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130934.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

MEDIATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.138.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130936.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

MEDIATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.138.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

(130937.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ALPHA D1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 215.250,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.006.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00314, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(130938.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

So.Co.Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.186.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société
qui s'est tenue à Luxembourg le 31 juillet 2006*

Omissis

Sixième résolution

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Carlangela Parodi Delfino Ratti, demeurant à Monaco, 7, avenue Princesse Alice

Maria Laura Guardamagna, demeurant à 74, Val Ste Croix, Luxembourg

Marco Sterzi, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Carlo Severgnini, demeurant au 9, Via Camperio, Milan, Italie

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130943.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

SCHIMPACHER TIEFBAUUNTERNEHMEN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 17, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 93.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW00310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 novembre 2006.

Signature.

(130323.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

SIGNAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.010.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.
4. Divers.

I (04443/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.964.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of HSBC AMANAH FUNDS (the «Company») held on 27th December 2006 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, Shareholders are hereby reconvened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 5th February 2007 at 10.30 a.m. (Luxembourg time) (the «Meeting») to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Extraordinary resolution

Approval of a proposal to make amendments to the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation»).

This proposal covers the following amendments:

- (i) Amendment of articles 3, 5, 16, 17, 20, 23, 28, 29 and 31 of the Articles of Incorporation in order to submit the Company to Part I of the Luxembourg law of 20 December, 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law») to become effective on 6th February 2007 (or any other date as the Meeting shall decide, upon the chairman's proposal).

In particular, amendment of article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in non interest bearing transferable securities, money market instruments and other assets permitted to a collective investment undertaking under part I of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «2002 Law»), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law...»

- (ii) General update of the Articles of Incorporation by amending, in addition to the above mentioned articles, articles 1, 4, 8, 10, 12, 14, 21, 25, 27 and 30.

The Meeting will validly deliberate on the item of the agenda without any quorum requirement. The resolution will be passed by a majority of two-thirds of the valid votes of the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available upon request at the registered office of the Company. The proxy form must be received no later than 5.00 p.m. (Luxembourg time) on 4th February 2007 by RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, rue Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, to the attention of Mr Pirsch, or fax it to number +352 24 60 33 31.

A draft of the restated Articles of Incorporation is available upon request at the registered office of the Company (Tel.: (352) 26 05 56 26 / Fax: (352) 24 60 33 31).

The Board of Directors wishes to recommend that you vote in favour of the extraordinary resolution at the Meeting.
I (00001/755/40) The Board of Directors.

UBS MFP Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.106.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of UBS MFP Sicav (the «Company») convened for 20 December 2006, could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, the shareholders of the Company are hereby reconvened to attend at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held in Luxembourg on *January 31, 2007* at the registered office of the Company, at 10.00 a.m. (Luxembourg time), with the following agenda:

Agenda:

Extraordinary resolution

- Amendment of Article 26 «Distributions» of the Articles of Incorporation by inserting the following paragraph: «The Company will annually provide its distribution shares with a payment in the form of dividends of all net income collected minus related remunerations, commissions and expenses, that are attributable to interest income and cash held by the Company.
As from 1 January 2008, the taxable income will be comprised not only of interest income, but of all income collected, minus related remunerations, commissions and expenses.»
- Update of article 24 «Liquidation and Merging of Sub funds» of the Articles of Incorporation where the «D'Wort» replaces the reference to the «Luxemburger Wort».

Quorum requirements:

The extraordinary general meeting will be able to deliberate on the agenda without any quorum requirements and the resolution will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting;
- by proxy by completing the proxy form and returning it to UBS MFP Sicav c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on January 29, 2007.

The board of directors accepts responsibility for the accuracy of the information contained in the notice as at the date of the publication.

I (00002/755/32)

The Board of Directors.

JPMorgan FLEMING PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 89.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan FLEMING PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *January 26, 2007* at 3 p.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended September 30, 2006.
2. Presentation of the Report of the Auditor for the accounting year ended September 30, 2006.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2006.
4. Allocation of the results for the accounting year ended September 30, 2006.
5. Discharge of the Directors in respect of the carrying out of their duties for the accounting year ended September 30, 2006.
6. Election of Mr Berndt May, Mr James B Broderick, Mr Jacques Elvinger, Mr Alain Feis and Mr Jean Fuchs to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders at which the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2007 are submitted for approval.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders at which the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2007 are submitted for approval.
8. Approval of Directors' Fees.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Shareholders are informed that the resolutions on the agenda for the Meeting do not require any quorum. They will be passed on a simple majority of the votes of the Shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the Form of Proxy available at the registered office of the Company and return it no later than January 25, 2007 by the close of business in Luxembourg to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L- 2085 Luxembourg, to the attention of the Corporate Secretariat.

I (00003/755/33)

By order of the Board of Directors.

SOROKINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.651.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 janvier 2007* à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.
4. Divers.

II (04442/000/15)

Le Conseil d'Administration.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 42.619.

Le Conseil d'Administration de PLEIADE à l'honneur d'inviter Messieurs et Mesdames les actionnaires prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 janvier 2006* au siège social de la société à 9.30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 30 septembre 2006.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2006.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (04582/755/24)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.669.

The shareholders of LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND (the «Corporation») are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *10th January 2007* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) for the purpose of considering and voting on the following agenda:

Agenda:

- Modification of the name of the Corporation, so as to read Article 1 of the articles of incorporation as follows: «There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of «LEAF» (the «Corporation»).»

- Revision of the articles of incorporation in order to submit the Corporation to Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended. Among other article 3 of the articles of incorporation will be replaced so as to read as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the «Law of 2002»).

- All references to the Law of 30 March 1988 will be replaced by the references to the Law of 20 December 2002. More specifically, in articles 20, 27 and 29.
- Modification of articles 5, 12, 14 and 16.
- Replacement of the current articles of incorporation by a new consolidated version thereof.

The text of the proposed amendment to the articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Corporation.

In order to deliberate validly on the items of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the meeting and a decision in favor of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the 50% quorum is not present, a second extraordinary general meeting of shareholders will be convened where no quorum will be required and the agenda may be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

The Prospectus of the LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND will be updated accordingly and is available at the registered office of the fund.

If you cannot be personally present at the meetings, please sign your proxy form that is available at the registered office of the Corporation and return it to LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to the attention of Mrs Carole Protin (Fax: +352 2460 3331). Please note that, in order to be valid, proxy forms should be sent and received at the above mentioned address not later than two Luxembourg bank business days before the date scheduled for the meeting. Bearer shares need also to be deposited and blocked by then in order for their holders to participate to the meeting.

II (04581/755/45)

The Board of Directors.

FIN 2002 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 89.673.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, le 10 janvier 2007 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du liquidateur pour l'exercice clos au 31 décembre 2005;
2. Présentation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. Divers.

II (04577/317/14)

Le Conseil d'Administration.

THERMIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 37.083.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg, le 10 janvier 2007 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2005;
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (04578/317/16)

Le Conseil d'Administration.

AS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.833.

Shareholders are kindly invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
of shareholders of our company, which will take place at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *January 10, 2007* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the year ended as at September 30, 2006;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at September 30, 2006;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

II (04587/584/22)

The Board of Directors.

SLS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.219.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be exceptionally held on *January 10, 2007* at 10.30 at the company's registered office 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- i. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor
- ii. Approval of the annual accounts as of December 31, 2005
Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related
- iii. fiscal year
- iv. Sundry

Shareholders may inspect at the registered office:

- (a) the balance sheet and the profit and loss account;
- (b) the list of sovereign debt, shares, bonds and other company securities making up the portfolio;
- (c) the report of the statutory auditor.

Shareholders or any other persons with a right to attend the meeting need to present their valid identity card.

No quorum is required for this shareholder's meeting. Resolutions will be adopted by simple majority of the shareholders present or represented at the meeting.

II (04584/528/23)

The Board of Directors.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *18 janvier 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 11 décembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04523/000/17)

Le Conseil d'Administration.

LOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.888.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 janvier 2007 à 10.00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (04525/045/18)

Le Conseil d'Administration.

PUB K INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 60.496.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 janvier 2007 à 10.00 heures au siège social de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange avec pour

Ordre du jour:

- 1) Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration, du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
- 2) Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;
- 3) Affectation du résultat;
- 4) Décharge à donner aux organes de la société;
- 6) Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04568/643/19)

Conseil d'Administration.

GESTION J.P. S.C.A., Société en Commandité par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.769.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2006.

Pour la société

J. Seckler

(130942.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.